



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 septembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 septembre 2010

CONVENTION D'OBJECTIFS 2010 ENTRE LA
VILLE DE NIORT ET L'ESCALE -
ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DES
JEUNES EN PAYS NIORTAIS

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 01 octobre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés avant donné pouvoir :

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Delphine PAGE donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Aurélien MANSART
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

VIE ASSOCIATIVE

**CONVENTION D'OBJECTIFS 2010 ENTRE LA VILLE DE NIORT ET
L'ESCALE - ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DES JEUNES EN
PAYS NIORTAIS**

Madame Anne LABBE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ses concitoyens et notamment des jeunes.

Depuis de nombreuses années, elle soutient les activités de l'Association L'Escale - Association pour le Logement des Jeunes en Pays Niortais dans le cadre d'une convention d'objectifs.

Pour 2010, dans l'attente de l'élaboration d'une nouvelle convention d'objectifs, le Conseil municipal a voté le 5 juillet 2010 un acompte de 70 000 €.

Cette structure que la collectivité aide de manière significative a connu des périodes de difficulté de gestion. Aussi, il apparaît légitime, compte tenu de son engagement, que la Ville de Niort accompagne de plus près son évolution. Elle organisera donc avec le gestionnaire un suivi de situation.

Par ailleurs, la prise en compte par les associations subventionnées par la Ville, des orientations du projet politique de la municipalité conduit à définir de nouveaux objectifs tels que la contribution au développement d'un dispositif de logement solidaire intergénérationnel.

La convention d'objectifs qui est présentée, résultant d'une concertation avec l'association, maintient les objectifs généraux et précise les objectifs opérationnels.

Ainsi, l'action de l'association est-elle soutenue au titre de :

- l'animation ;
- le logement ;
- l'épicerie sociale ;
- la mobilité européenne.

Le dispositif de logement solidaire intergénérationnel et le renforcement des animations en lien avec les acteurs du quartier font l'objet d'une attention particulière.

Il est donc proposé au Conseil municipal de verser à l'association, au titre de l'année 2010, une subvention de **195 000 €**. Un acompte de **70 000 €** a été voté au conseil municipal du 5 juillet 2010. Il est proposé de verser à l'association le solde de subvention 2010 d'un montant de **125 000 €**.

Cette subvention sera imputée au chapitre budgétaire : 65.5242.6574

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention annuelle d'objectifs pour 2010 entre la Ville de Niort et l'Escale - Association pour le Logement des Jeunes en Pays Niortais ;

- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit **125 000 €**, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention. Pour mémoire, un acompte de 70 000 € a déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 5 juillet 2010.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne LABBE